

## MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
et d'affichage  
18 juin 2020

A/R préfecture  
30 juin 2020

Date d'affichage  
30 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice 27  
Présents 27  
Votants 27

L'An deux mille vingt

Le 25 juin à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire,

Etaient présents :

Anne-Marie HENAFF, Didier GUEDES, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Frédéric PERROT, Magalie PORTAS, Aurélien LE BOT, Isabelle MAUGEAIS, Luc LEBRUN, Gwenola COLLIU, Alain POQUET, Laura JAMBOU, Michel COADOUR, Morgane PIRON, Erwan PADELLEC, Sandrine CARIOU, Donaïg JOUBIN, Chantal GARREC, Grégory GUERIN, Sophie PATTEE, Fabien BRIVOAL, Carine ROUZE, PHILIPPE LE FLOCH, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Sylvie BONTONNOU-LE BRIS, GILLES MORVAN.

Madame Sophie PATTEE a été élue secrétaire de séance.

### DCM 2020-67

Objet :

Enfance-  
Jeunesse

Tarifs accueil  
périscolaire et  
extra-scolaire  
année scolaire  
2020-2021

Sur avis de la commission finances réunie le 16 juin 2020 une hausse des tarifs de 2 % est proposée à l'assemblée.

La CAF demande à la Collectivité de revoir ses tranches de revenus pour répondre à la réglementation de la tarification modulée :

- ⇒ Fusion des deux premières tranches de la grille de revenus,
- ⇒ Seuil < 1 600€ à appliquer pour la 1<sup>ère</sup> tranche

#### ❶ ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE – mercredis et petites vacances

#### Pour les enfants de la commune

Revenus mensuels par foyer	A la journée par enfant à charge - (repas inclus)			A la demi-journée par enfant à charge (sans repas)		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants &+	1 enfant	2 enfants	3 enfants &+
0 €-650 €	7,00 €	6,32 €	5,50 €	1,35 €	1,15 €	1,01 €
650-1 600 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
1 601 €-2 625 €	10,67 €	9,65 €	8,41 €	3,95 €	3,39 €	2,82 €
2 626 €-4 200 €	13,48 €	12,36 €	11,24 €	5,35 €	4,78 €	4,21 €
> 4 201 €	16,31 €	15,18 €	14,06 €	6,77 €	6,19 €	5,64 €

#### Pour les enfants hors commune

Revenus mensuels par foyer	A la journée par enfant à charge - (repas inclus)			A la demi-journée par enfant à charge (sans repas)		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants +	1 enfant	2 enfants	3 enfants +
0 €-1 600 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
1 601 €-2 625 €	13,34 €	11,45 €	10,51 €	4,92 €	4,21 €	3,53 €
2 626 €-4 200 €	16,86 €	15,46 €	14,06 €	6,69 €	5,98 €	5,27 €

> 4 201 €	20,38 €	18,96 €	17,56 €	8,44 €	7,75 €	7,03 €
-----------	---------	---------	---------	--------	--------	--------

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 24 août 2020.

Année	n° CM	n° DCM	page
2020	05	67	2/2

② ACCUEIL PERISCOLAIRE - garderie

Revenus mensuels par foyer	Garderie soir ou matin ≤ 1 heure	Garderie soir ou matin > 1 heure
0 €-1 600 €	1,00 €	2,00 €
+1 600€	1,40 €	2,48 €

Après en avoir délibéré ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Fait à PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H, le 25 juin 2020,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Pascal PRIGENT



*(Handwritten signature in blue ink over the stamp)*